

11, rue de Rome
75008 Paris

tél 01 53 42 19 85
fax 01 55 30 03 12
courriel
contact@distrifaf.com

PERIODE de PROFESSIONNALISATION

DEMANDE de PRISE en CHARGE

Vous souhaitez faire suivre à l'un (ou l'une) de vos salariés une action de formation professionnelle :

Votre salarié est-il en contrat à durée indéterminée ?

La formation en alternance conduit-elle à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une qualification reconnus dans votre convention collective ?

Si vos réponses sont oui à ces questions,

vous pouvez demander un financement au titre de la période de professionnalisation.

DISTRIFAF vous invite à suivre, pas à pas, la procédure suivante :

1° Votre salarié appartient-il à l'une des catégories prévues par les textes ?

Merci de porter, ci-dessous, une croix dans la case de couleur jaune proche de la catégorie à laquelle le salarié appartient.

	oui	non
Votre salarié(e) justifie-t-il(elle) d'une année d'ancienneté dans l'entreprise ?.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre salarié(e) a-t-il(elle) une qualification professionnelle insuffisante au regard de l'évolution des technologies ou de l'organisation du travail ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre salarié(e) justifie-t-il (elle) de 20 ans d'activité professionnelle ou est-il âgé d'au moins 45 ans ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre salarié(e) envisage-t-il(elle) la création ou la reprise d'une entreprise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre salarié(e) s'inscrit-il(elle) dans une démarche de Validation des Acquis de l'expérience ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre salarié(e) revient-il(elle) d'un congé parental ou de maternité ?.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre salarié(e) est-il (elle) reconnu(e) travailleur handicapé ?.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

L'action de formation choisie répond-elle à l'un des critères suivants de la profession ?

Merci de porter, ci-dessous, une croix dans la case de couleur jaune proche de la catégorie à laquelle le salarié appartient.

	oui	non
Le parcours de formation est-il personnalisé en fonction des connaissances et des expériences du salarié ?.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'alternance de la formation entre le centre de formation et l'entreprise allie-t-elle des séquences de formation et d'activités professionnelles en lien avec la qualification recherchée ?.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les compétences acquises font-elles l'objet d'une certification ?.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'action permet-elle d'obtenir une qualification professionnelle, un titre à finalité professionnelle ou une classification reconnue par la CCN des coopératives des consommateurs ?.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**Vous devez, maintenant, remplir les pages suivantes.
*toutes les cases de couleur jaune doivent être remplies par vos soins.***

Merci de préciser ci-dessous les renseignements relatifs à votre entreprise et à la formation :

VOTRE ENTREPRISE :

Nom ou raison sociale :	Enseigne :
Adresse :	Code postal :
Ville :	N° téléphone :
Activité principale :	E-mail :
Convention collective de l'entreprise :	Effectif total :
N° SIRET :	Code NAF :

LE SALARIÉ :

Nom :	Prénom :
Adresse :	Code postal :
Ville :	N° de Sécurité Sociale :
Catégorie professionnelle :	Contrat (CDD ou CDI, tps complet/ partiel) :
Emploi actuel :	Date d'entrée dans l'entreprise :
Dernier diplôme obtenu :	

LE TUTEUR :

Nom :	Prénom :
Adresse :	Code postal :
Ville :	N° de Sécurité Sociale :
Catégorie professionnelle :	Expérience professionnelle (en années) :
Emploi actuel :	Date d'entrée dans l'entreprise :
Dernier diplôme obtenu :	A-t-il d'autres "tutorés"? Si oui, combien ?

L'ORGANISME de FORMATION RETENU :

Nom ou raison sociale :		
Adresse :	Code postal :	
Ville :	N° téléphone :	N° fax :
Nom du Directeur :	E-mail :	
N° de déclaration d'existence :	Préfecture :	
Date d'enregistrement de la demande :		
N° SIRET :	Code NAF :	

L'ACTION de FORMATION EN VISAGE :

Intitulé de la formation :		
Durée totale en heures :	Date de début :	Date de fin :
La formation débouche-t-elle sur un diplôme ou une qualification ?		
Oui :	Non :	(mettre une croix dans la case correspondante)
Si oui, lequel ?		
Quelle est la durée de la formation hors du temps de travail ?		
Nombre d'heures :		

LA VENTILATION des COÛTS de la FORMATION :

	Montant	Observations ou calculs détaillés :
Formation : coût H.T.		Voir mode de calcul ci-dessous.
Salaires bruts + charges		
Hébergement		
Repas		
Transport		
Allocation de formation		
Total		

L'ALLOCATION de FORMATION :

Les actions de formation, dans le cadre de la période de professionnalisation, peuvent se dérouler en dehors du temps de travail, avec l'accord écrit du salarié. Dans ce cas, le salarié perçoit, pour les heures de formation hors temps de travail, une allocation de formation. Elle se calcule de la manière suivante :

$$\frac{\text{ Salaire net des 12 mois précédents la formation }}{\text{ Nombre d'heures travaillées sur la même période }} \times 50\% \times \text{ Nombre d'heures hors temps de travail }$$

LISTE des DOCUMENTS à JOINDRE à votre DEMANDE

- Le **projet** de convention de formation entre l'entreprise et l'organisme de formation,
- Le programme détaillé, ses modalités pédagogiques précises,
- Le calendrier de la formation,
- La photocopie du dernier bulletin de salaire du stagiaire,
- Le C.V du tuteur.

L'entreprise certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à

le

Nom et signature du responsable
et cachet de l'entreprise :

Le (ou la) stagiaire

Fait à

le

Signature

Le tuteur

Fait à

le

Signature

Quelles sont les principales conditions de prise en charge par Distrifaf?

Présentation de la demande

L'entreprise doit être à jour de ses cotisations "*Professionnalisation*" et "*Plan de formation*" tant au jour de la demande qu'à celui du règlement de l'action de formation. Le dossier de prise en charge doit parvenir à Distrifaf un mois avant le début de la formation et être complet pour pouvoir être examiné.

Décision de DISTRI-FAF

Les décisions de Distrifaf sont toujours notifiées par écrit. Elles sont, notamment, prises en fonction des disponibilités financières. Nous vous conseillons de ne pas vous engager avec l'organisme de formation tant que vous n'avez pas reçu cette notification.

Le refus de prise en charge est toujours motivé. Il est notifié par les services techniques et peut faire l'objet d'un recours devant une instance spécialisée composée de professionnels. Ce recours doit être motivé et transmis dans un délai maximum de quinze jours suivant la notification du refus.

Prise en charge financière

S'il y a prise en charge financière, elle peut être totale ou partielle. Les frais annexes ne sont financés que de manière exceptionnelle. Il en est de même des salaires ou de l'allocation de formation.

Toute modification aux conditions de la demande doit être portée à la connaissance de Distrifaf avant mise en application et faire l'objet d'un accord écrit de Distrifaf. A défaut, la prise en charge est caduque.

Règlement du dossier de formation

Le règlement du dossier peut être fait directement auprès de l'entreprise après production de toutes les pièces demandées. La subrogation de paiement à l'organisme de formation ne peut revêtir qu'un caractère exceptionnel et être justifiée par des circonstances particulières.

Dans le cas où la formation aurait été réglée par l'entreprise, l'imprimé de demande de remboursement établi par Distrifaf devra être complété et accompagné de la facture acquittée de l'organisme de formation (original) et des attestations de présence. Celles-ci porteront la mention du nombre d'heures prévues et celui des heures réellement accomplies ainsi que la signature du responsable de l'organisme de formation et, obligatoirement, celle du stagiaire. Les frais annexes éventuellement pris en charge sont versés à l'entreprise.

Aucune somme n'est due par Distrifaf si la facturation de l'action n'a pas été transmise dans un délai de trois mois après le dernier jour de la formation ou, en cas de relance de Distrifaf, dans le délai imparti.